



**PRÉFET  
DU RHÔNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lyon, le 12 juillet 2022

### **FÊTE NATIONALE : PLUSIEURS MESURES PRÉVENTIVES POUR LA TRANQUILLITÉ PUBLIQUE**

À l'occasion de la Fête Nationale, un ensemble de mesures nécessaires au bon déroulement des festivités et au respect de la tranquillité publique ont été prises par arrêté préfectoral dans le Rhône et la Métropole de Lyon.

Du 13 juillet, 20h00 au 15 juillet, 05h00, dans l'ensemble du département :

- la consommation en réunion de boissons alcoolisées sera interdite sur la voie publique et les espaces publics ;
- la vente d'alcool à emporter sera interdite, sous quelque forme que ce soit, à partir de 17h00 ;
- la vente, la détention et l'usage de feux d'artifice, fusées et pétards de catégories F2, F3 et T1 seront interdits sur la voie publique ;
- la détention, le transport ou la vente de carburant en récipient portable seront interdits sauf démarche à usage privé dûment justifiée.

Pour que les festivités se terminent bien, le préfet appelle à la plus grande prudence sur les routes et au strict respect de la limitation légale de l'alcoolémie au volant. L'alcool reste aujourd'hui, avec la vitesse, l'une des deux principales causes de mortalité routière.

**Cabinet du préfet de la région  
Auvergne-Rhône-Alpes**

Benoît GAILLET  
Mél : [pref-communication@rhone.gouv.fr](mailto:pref-communication@rhone.gouv.fr)

Préfecture du Rhône – 69003 Lyon Cedex 03  
Standard : 04.72.61.61.61 – <http://www.rhone.gouv.fr>



@prefetrhone



Préfecture Auvergne-Rhône-Alpes



prefet\_69